

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Didier Lohri Programme Odysée Police (24\_INT\_28)

#### **Rappel de l'intervention parlementaire**

*Le 8 février 24, le Conseil d'Etat informe la population qu'il met un terme à sa collaboration avec la société Xplain en charge de la modernisation du système informatique central des polices vaudoises. Cette dernière n'a pas été en mesure de fournir les prestations attendues par le Canton de Vaud.*

*Le programme Odysée a pris de nombreux mois de retard.*

*Le 7 février 2024, le Conseil d'État, en accord avec ses partenaires communaux représentés au sein du COPIL, a décidé de rompre le contrat avec effet immédiat afin de limiter les risques financiers et opérationnels pour le projet.*

*Si certes la commission en charge de l'informatique disposait d'une information par le biais du cockpit (tableau de synthèse des travaux DGNSI pour le suivi des investissements informatiques) du problème délai en jaune et non en rouge, force est d'admettre que cette information suscite quelques questions d'ordre financier.*

*Pour mémoire, l'exposé des motifs et projet de décret, 20\_LEG\_53 30.11.2021, accordaient au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 11'281'000,- pour financer le renouvellement du système d'information central de la Police cantonale vaudoise, de la police municipale de Lausanne et des polices communales vaudoises. Le dispositif financier était présenté de la manière suivante :*

*Point 1.7.1 de l'EMPD : Coûts d'investissement / participation des communes*

*Le tableau récapitulatif des coûts d'investissement (Fig. 1) montre le solde à la charge du canton (montant du décret) :*

*Le total brut de l'investissement est de CHF 21'789'000.-*

*La participation PML et Polcoms CHF 10'508'000.-*

*Solde net à la charge du canton (montant de l'EMPD) CHF 11'281'000.-*

*Point 1.7.2 de l'EMPD : Coût de fonctionnement (hors amortissements et intérêts), à partir de 2025, le montant à la charge du canton est le suivant :*

*Nouvelles charges CHF 3'456'000.-*

*Anciennes charges (désengagement) CHF -568'000.-*

*Participation PML et Polcoms CHF -2'224'000.-*

*Autres diminutions de charges et compensations CHF -377'000.-*

*Solde (charges supplémentaires nettes pour le canton) CHF 287'000.-*

*L'amortissement annuel sur 5 ans est de CHF 2'256'200.-, et la charge d'intérêt calcul au taux de 4%, de CHF 248'200.- ( $11'281'000 * 4\% * 0.55$ ), dès 2022*

*Le communiqué de presse indique qu'à ce jour, un peu plus de 10% du montant total a déjà été engagé pour l'ensemble du programme, essentiellement pour la définition des spécifications détaillées incluant l'harmonisation des processus entre les polices.*

*Ainsi ai-je l'honneur de questionner le Conseil d'Etat de la manière suivante :*

- 1. Est-ce que la somme de 10% engagée est calculée sur l'ensemble du projet à MCHF 21.8 avec la participation PML et Polcoms pour environ MCHF 11.3 à charge du canton ?*
- 2. Quel montant, d'amortissement annuel (dès 2022 selon l'EMPD), a été comptabilisé à l'Etat et refacturé aux partenaires, afin d'obtenir les coûts d'environ 10% engagés de l'EMPD ?*
- 3. Quel montant, d'intérêts annuels (dès 2022 selon l'EMPD,) a été comptabilisé à l'Etat et refacturé aux partenaires, afin d'obtenir des coûts d'environ 10% engagés de l'EMPD ?*

## Réponse du Conseil d'Etat

### Préambule

Le programme Odyssee a notamment pour objectif le renouvellement du système d'information central des polices vaudoises. Au terme d'un appel d'offres conforme aux règles des marchés publics, l'entreprise Xplain AG, à Interlaken, a été choisie avec son produit Polaris. Le Grand Conseil, en 2021, a accepté un projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 11'281'000.- pour la réalisation de ce programme, auquel les polices communales participent également à hauteur de CHF 10'508'000.-.

Le 10 mai 2023, la société Xplain AG a été touchée par une cyberattaque de grande ampleur, entraînant une fuite massive de données sensibles, dont certaines ont été exposées sur le darknet. Aucune donnée sensible concernant le canton de Vaud n'a cependant été diffusée. Cette situation a conduit à l'ouverture d'enquêtes administratives et pénales au niveau fédéral. Le 1<sup>er</sup> mai 2024, la Confédération a communiqué le résultat de l'enquête administrative qui avait été confiée à l'étude OBERSON ABELS SA, révélant que des données avaient été imprudemment transférées à Xplain SA lors de tests et de maintenances. Le rapport souligne le manque de prudence dans la sélection et la surveillance de ce fournisseur par les services fédéraux. Parallèlement, le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence a également mené une enquête indépendante. Il a publié ses conclusions le même jour qui mettent en lumière un manque de rigueur dans la gestion des données. Sur le plan pénal, le Ministère public de la Confédération a ouvert deux procédures liées à la cyberattaque contre Xplain SA ; ces dernières sont toujours en cours à la date de rédaction de la présente réponse.

Suite à cette cyberattaque, la conduite du programme Odyssee a été fortement perturbée, entraînant dans un premier temps des retards. Le fournisseur a en outre rencontré des problèmes de qualité du produit, provoquant des doutes sérieux quant à sa capacité à fournir les prestations initialement contractées.

Dans ce contexte dégradé, le Conseil d'Etat, en accord avec ses partenaires communaux, a décidé de résilier le contrat avec la société Xplain AG. Un accord a pu être signé en date du 15 mars 2024 avec la société Xplain AG afin de solder les prestations fournies en exécution des contrats avant leur résiliation.

Du fait de l'arrêt du projet d'implémentation de Polaris, certains développements des outils informatiques actuels des polices vaudoises se révèlent donc nécessaires afin de poursuivre avec le système en vigueur, dans l'attente de trouver un nouveau fournisseur. Si les outils actuels sont utilisables, une modernisation demeure nécessaire pour être en phase avec l'évolution des besoins techniques et opérationnels sur le terrain.

### Réponse aux questions

#### **1. Est-ce que la somme de 10% engagée est calculée sur l'ensemble du projet à MCHF 21.8 avec la participation PML et Polcoms pour environ MCHF 11.3 à charge du canton ?**

Au moment de l'annonce de la résiliation du contrat avec la société Xplain AG, les dépenses totales enregistrées dans les comptes de l'Etat de Vaud étaient de CHF 3'631'015.- dont CHF 1'791'297.- ont été facturés aux polices communales. La part nette restant à la charge de l'Etat de Vaud se monte donc à CHF 1'839'718.-, soit 16.3% du total du décret de CHF 11'281'000.-.

Au 21 mars 2024, à la suite de la signature de l'accord avec la société Xplain AG, le total des dépenses effectuées sur le projet s'élevait à CHF 4'939'613.-, dont un montant de CHF 2'856'312.- pour les prestations de la société Xplain AG.

**2. Quel montant, d'amortissement annuel (dès 2022 selon l'EMPD), a été comptabilisé à l'Etat et refacturé aux partenaires, afin d'obtenir les coûts d'environ 10% engagés de l'EMPD ?**

Selon le principe de base adopté par l'Etat de Vaud, les amortissements se calculent et se comptabilisent dès le mois au cours duquel les dépenses ont eu lieu. Les premières dépenses sur cet objet d'investissement ont eu lieu en décembre 2021 (régularisation du crédit d'étude). Ainsi, depuis le début du projet, les amortissements suivants ont été comptabilisés :

Amortissements comptabilisés	
2021	6'501.74
2022	105'741.33
2023	376'954.47
Total	489'197.54

Comme les amortissements se calculent sur la part nette des investissements à la charge du canton, aucun amortissement n'a été porté à la charge des polices communales.

**3. Quel montant, d'intérêts annuels (dès 2022 selon l'EMPD,) a été comptabilisé à l'Etat et refacturé aux partenaires, afin d'obtenir des coûts d'environ 10% engagés de l'EMPD ?**

Considérant que la réalisation d'un investissement quelconque ne permet pas, du point de vue de la trésorerie générale, d'effectuer un placement ou de rembourser une partie de la dette consolidée, la charge théorique d'intérêt est calculée de la manière suivante :

$$i = \frac{C * t * (n * 0.55)}{n * 100}$$

où : i = charge d'intérêt théorique

C = montant du décret

t = taux moyen de la dette consolidée (actuellement 4%)

n = durée d'amortissement (5 ans pour les projets informatiques)

0.55 = facteur de réduction de la durée d'amortissement

Le montant ainsi calculé n'est donné qu'à titre purement indicatif. Il n'aura aucune relation avec l'évolution effective de l'endettement de l'Etat, mais permettra, à taux égal, une comparaison valable de la charge d'intérêt entre divers investissements.

Ainsi, aucune charge d'intérêt théorique n'est comptabilisée dans les comptes de l'Etat de Vaud. En conséquence, elle n'est pas non plus reportée à la charge des polices communales.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 5 juin 2024

La présidente :

Le chancelier :

*C. Luisier Brodard*

*M. Staffoni*